

Dispositif GIRH CCI 35 - Région Bretagne GIRH

Exercer son rôle de tuteur *Formation certifiante Certificat de* *Compétence en Entreprise*

Public concerné :

Entreprises de tout secteur
d'activités souhaitant sécuriser ses
recrutements et fidéliser ses
salariés

Dirigeant, Manager, Service RH

Prérequis :

Le CCE est accessible à toute
personne pouvant démontrer
qu'elle exerce ou a exercé une
mission effective de tuteur en
milieu professionnel ou extra-
professionnel dans les 5 dernières
années.

Durée et dates

21 heures dont :

- 14h de formation collective les
25 novembre et 2 décembre
2021
- 7 heures d'accompagnement au
portefeuille de preuve CCE (1
heures en collectif à distance
puis 4 heures en collectif le
mardi 18 janvier matin et 2
heures en individuel à fixer
ensuite)

Objectif de la formation

Sécuriser l'intégration de vos nouveaux salariés, de salariés éloignés de l'emploi
et fidéliser vos collaborateurs par la professionnalisation de tuteurs

Objectifs pédagogiques

Construire et mettre en œuvre le déroulement d'un accompagnement de qualité
Se familiariser avec les méthodes et actions à initier pour mener à bien ses
missions tutorales :

- Optimiser l'accueil et l'intégration
- Former et accompagner dans la montée en compétences.
- Construire des outils d'évaluation et un plan de suivi

Programme détaillé

Cerner le rôle du tuteur dans l'entreprise

Connaître les aspects juridiques

Définir la fonction de tuteur

Appréhender ses missions et les activités correspondantes

Accueillir et intégrer les tutorés dans l'entreprise

Présenter l'équipe et l'environnement

Rappeler les engagements contractuels et remettre les documents de
l'entreprise

Clarifier les rôles et responsabilités de chacun

Formaliser les principes d'accompagnement et planifier le suivi du tutoré

Savoir établir une relation juste et trouver la bonne distance

Utiliser les techniques de communication

Identifier les principaux pièges et savoir les éviter

Prendre en compte les différences (intergénérationnelles, handicap...)

Lieu :
Faculté des Métiers - Ker Lann
pour les temps collectifs

Coût :
1200 € / personne nets de taxes
Coût pris en charge en intégralité
par la Région Bretagne et votre CCI
35 dans le cadre du dispositif GIRH

**Votre contact pour plus
d'informations :**

Malika El Amri,
Conseillère entreprise RH
06 42 70 34

Construire un parcours d'apprentissage du poste en liaison avec le plan de formation établi

Transmettre les compétences
Lister les activités et compétences cibles
Définir un objectif
Etablir une progression et construire les séquences d'apprentissage
Identifier les situations de travail formatrices
Mettre en relation avec les personnes ressources

Suivre le parcours de formation du tuteur

Construire une relation positive et de confiance
Mesurer les progrès afin de mesurer les acquis
Accompagner recadrer et remotiver si besoin
Evaluer les compétences acquises
Construire des outils d'évaluation et un plan de suivi sur la période d'apprentissage

Les plus !

- Groupe de 8 personnes pour faciliter les échanges mais aussi l'individualisation
- Exercices à partir de cas concrets rencontrés en entreprise.
- Formation pratique avec mise à disposition d'une boîte à outils (guide d'entretien, grille d'observation et livret de suivi...)
- Réflexion collective et individuelle avec le formateur sur l'adaptation de cette boîte à outil dans votre entreprise : ces éléments alimenteront directement votre portefeuille de preuves pour la certification

Pédagogie utilisée

Pédagogie participative. Mises en situation Travaux en sous-groupe. Simulations.

Modalités d'évaluation

- Dans le cadre de notre process qualité, évaluation systématique des éléments acquis en fin de formation collective.
- Passage de la certification CCE Certificat de Compétence en Entreprise « Exercer le rôle de tuteur en entreprise » inscrite au Répertoire Spécifique de France Compétences (RS91) en portefeuille de preuve avec accompagnement individuel et collectif.

Pour constituer votre portefeuille de compétences, vous devez rassembler les preuves de votre compétence (productions, écrits, produits, enregistrements, photos, vidéo, ou encore des témoignages de pairs signés et daté par leurs soins, etc...). Une fois finalisé, votre portefeuille de preuves est soumis à l'appréciation du jury de certification qui statue sur la délivrance ou non du certificat de compétences sur la base des résultats que vous aurez obtenus.